

LES ENJEUX DE VOTRE FORMATION A LA CONDUITE

Permis B



1. Pourquoi mieux apprendre à conduire ?

Le permis de conduire est devenu un outil incontournable dans nos sociétés, qu'il serve de tremplin à l'emploi ou qu'il joue un rôle déterminant dans la vie sociale.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indissociable de nos vies actives. Partager la route et rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

Ce programme est issu de nombreuses années de travaux d'experts, au niveau européen.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir, tout au long de la vie.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière ou de votre accompagnateur.

2. Quelle est l'utilité de votre livret d'apprentissage ?

Il est, avec votre demande de permis de conduire, le document indispensable et obligatoire lors de vos cours, tant théoriques que pratiques.

Dans ce livret, vous trouverez :

- Les documents obligatoires concernant les cursus suivants : formation traditionnelle, apprentissage anticipé de la conduite ou conduite supervisée.
- Les 30 objectifs à travailler et à valider par des approches différenciées.

Ce livret va vous guider dans votre parcours d'apprentissage. Il vous permet de savoir où vous en êtes mais aussi et surtout où vous allez. Grâce à lui, vous allez progressivement devenir autonome et compétent.

3. Quel programme de formation ?

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger. Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Lors de votre formation, des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Vous allez apprendre à manipuler un véhicule automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites. Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Les cours théoriques vous permettront d'acquérir un socle de connaissances nécessaire à une conduite citoyenne et respectueuse des usagers et de l'environnement, ainsi que d'ouvrir votre réflexion à l'utilité de nombreux comportements sécuritaires, ces savoir-être qui vous permettront de devenir un usager conscient de son environnement et de sa place.

Lors de la phase pratique, vous apprendrez à développer vos compétences de conduite au travers d'un programme de formation établi par l'Etat (le REMC). Ces compétences porteront sur :

- la maîtrise mécanique du véhicule : diriger votre véhicule sur des routes peu ou pas fréquentées, en marche avant et en marche arrière, moduler votre vitesse, maîtriser vos démarrages et vos arrêts
- le déplacement en agglomération : identifier et franchir les intersections en respectant le régime de priorité, gérer les changements de direction en sécurité, arrêter et stationner votre véhicule, adapter votre allure aux situations

- la gestion des situations complexes telles que s'insérer dans une circulation rapide, dépasser des véhicules, respecter les distances de sécurité, circuler à l'abord d'ouvrages d'art...
- la conduite en autonomie, la gestion des itinéraires, l'éco-conduite et la gestion des situations d'urgence et de dépannage.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Il vous faudra, enfin, prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

4. Conditions de passage

Passage de l'épreuve théorique

A partir de votre inscription à l'auto-école, il n'y a pas de délai pour vous présenter à l'épreuve théorique du code.

Toutefois, il faudra faire 5 fautes maximum pour être admis, ce qui demande de l'entraînement.

Au moment où vos capacités seront suffisantes pour être présenté à l'examen, nous vous conseillerons et nous vous expliquerons les modalités d'inscription à celui-ci. Différents prestataires organisant l'examen sont présent sur Montceau les mines et sa région.

Soyez attentif à vous organiser pour être véhiculé jusqu'au centre et y arriver 20 à 30 minutes à l'avance par rapport à votre heure de convocation.

Pensez bien aussi à vous munir de votre pièce d'identité en cours de validité ainsi que de votre convocation.

En cas d'échec à l'examen du code de la route, vous pouvez vous représenter à l'examen le jour suivant.

En cas de réussite au code, vous devez attendre 48h avant de pouvoir passer l'épreuve pratique.

Inscription à l'examen de conduite

Pour avoir le droit de vous inscrire à l'examen de conduite, vous devez avoir effectué 20 heures de conduite minimum avec un enseignant diplômé et avoir atteint un niveau d'autonomie suffisant.

Nous prenons en charge les démarches d'inscription à l'examen de conduite.

Passage de l'examen de conduite

Vous avez 5 ans, à compter de la date d'obtention du code de la route, pour réussir l'examen de conduite. Durant ce délai, vous avez le droit à 5 tentatives donc au-delà des 5 ans et/ou des 5 tentatives, votre réussite au code n'est plus valable.

Où passerez vous votre permis ?

Vous passerez votre examen du permis de conduire dans un centre situé autour de votre lieu de résidence. Par défaut, il s'agira du centre de Montceau les Mines. Toutefois, il est envisageable de vous convoquer sur un autre site, avec votre accord et selon les disponibilités des places d'examen.

Nous choisirons, en accord avec vous, à quelle date vous le passerez. Cela en fonction, bien entendu, de vos capacités ainsi que des différentes dates que nous aurons à disposition.

5. Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un-e expert-e : l'inspecteur/trice du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée par l'expert-e, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier.
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes.
- Réaliser une manœuvre.
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une question en lien avec la sécurité routière et une question en lien avec les premiers secours.
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs.
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre.
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.
- 1 Test de vue : l'examineur pourra par exemple vous demander de lire la plaque d'immatriculation de la voiture se trouvant devant vous.
- 1 freinage avec arrêt de précision : la réalisation d'un freinage avec arrêt de précision devra être réalisé soit à l'occasion d'un arrêt imposé par la signalisation, soit en utilisant un repère vertical précis et visible, selon les consignes de votre examinateur/trice.

L'évaluation réalisée par l'expert-e est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte. L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses.

Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

6. La notation à l'examen pratique


Le candidat devra obtenir au moins 20 points sur 31 points, sans note éliminatoire, pour réussir son examen. (pour le permis A1/A2, la note minimale est de 21/27)

Une note éliminatoire est obtenue à la suite d'*une action, ou inaction, ayant mis le véhicule, ses occupants et/ou les autres usagers dans une situation de danger immédiat nécessitant une intervention autre que celle du conducteur pour éviter un accident.*

Cependant certains points sont très faciles à obtenir.

Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord, effectuer des vérifications, la courtoisie au volant et la conduite économique et respectueuse de l'environnement représentent déjà un total de 7 points sur les 20 nécessaires.

Seront notées aussi, l'analyse des situations, l'adaptation aux situations et la conduite autonome (suivre un itinéraire pendant quelques minutes ou se rendre à un endroit donné). Chacun de ces éléments obtiendra 0 – 0,5 ou 1 point.



CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (Mod. H)

N° : _____ SÉRIE _____

EXEMPLAIRE
ADMINISTRATION

Date : []/[]/[] Centre : _____ N° de département : [] [] []

L'expert(e) - Nom : _____ Chargé(e) de l'évaluation de l'épreuve en circulation de : _____

Mme, Mlle, M. (2) (2) Préfixe des numéros : suite - nom de naissance suivi du nom d'usage s'il y a lieu Prénom : _____

Catégorie de permis sollicitée : A A1 B B1 EB C EC D ED

Atteste de la réussite à l'examen de l'intéressé(e) : né(e) le : []/[]/[] à : _____

N° de département : [] [] [] ou pays : _____ déjà titulaire des catégories de permis : _____

régularisation dispensé(e) d'épreuve pratique (Art. R 224-20 du Code de la Route) N° du permis : _____

Résultat d'examen
(entourer la mention correspondante et rayer celle inutile)

FAVORABLE
INSUFFISANT

Examen non mené à son terme

Codes spécifiques :

01 101 102 103 105 Ar

106 jusqu'au : _____

Visite médicale valide jusqu'au : _____

Autres codes : _____

Signature : _____

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Effectuer des vérifications du véhicule								
Connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir des espaces de sécurité						1	1	1
Sous-totaux								
Courtoisie au volant						+1		
Conduite économique et respectueuse de l'environnement						+1		
Total général								

Observations

Merci de bien vouloir vous reporter à la notice explicative située au verso de ce document pour connaître les modalités de votre évaluation.